Ref. Ares(2016)2924721 - 23/06/2016

COMMISSION EUROPÉENNE
Voisinage et négociations d'Elargissement

Le Directeur général

Bruxelles, le 23.6.2016

Cher Monsieur Regnard,

Je vous remercie pour votre lettre du 26 février 2016 sur les difficultés rencontrées par les magistrats en Turquie et les inquiétantes atteintes à l'indépendance de la justice observées en Turquie. Les Commissaires Hahn et Jourová m'ont demandé de vous répondre et je vous prie de nous excuser pour cette réponse tardive.

Nous prenons note des informations fournies dans votre correspondance et nous vous remercions pour le deuxième rapport concernant le procès des juges, Mustafa Başer et Metin Özçelik, tenu à Ankara le 10 février. Nous partageons votre préoccupation sur ce cas particulier et sur l'état de droit et l'indépendance de la justice en Turquie en général.

La Commission européenne continuera à suivre de près ces questions. Soyez assuré qu'elles seront dûment reflétées dans le rapport de criblage en préparation pour le chapitre 23 ainsi que le prochain rapport annuel sur la Turquie.

Je tiens à vous remercier de nouveau pour vos rapports et en particulier Mr Reissner et Mr Gerritjan van Oven. N'hésitez pas à continuer à nous fournir les informations dont vous disposez sur le respect de l'état de droit en Turquie, qui nous sont très utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Regnard, l'assurance de mes salutations distinguées.

Christian Danielsson

Monsieur Christophe Regnard,
Le Président
Association Européenne des Magistrats
Groupe Régional de l'Union Internationale des Magistrats
Christophe.regnard@justice.fr

Electronically signed on 22/06/2016 14:37 (UTC+02) in accordance with article 4.2 (Validity of electronic documents) of Commission Decision 2004/563